

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, lundi **5 août 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 du procès-verbal du 2 juillet 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Offre de service pour l'animation d'une consultation publique portant sur la mise à jour de la planification stratégique;
  - .2 Demande de commandite d'un événement familial visant à amasser des fonds pour le financement d'une classe verte;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 5 août 2019;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Remerciements aux pompiers pour la tenue du camp 9-1-1;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Déneigement des immeubles municipaux pour l'hiver 2019-2020;
  - .2 Déneigement de l'entrée et de la station de communication à l'ex-Centre Butters;
  - .3 Déneigement de la caserne nord;
  - .4 Déneigement des bornes sèches, des glissières de sécurité et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo;
  - .5 Déneigement des chemins Bishop, Bryant's Landing, stationnement et quai compris, Patterson, aire de virage comprise, et Dufresne;
  - .6 Offre de services pour l'installation d'un ponceau sur le chemin du Lac-des-Sittelles;
  - .7 Adjudication du contrat pour les travaux de pavage sur un tronçon des chemins Millington et North;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande d'appui de la municipalité de Bolton-Est;
  - .2 Demande de permis de construction PIIA 2019-07-0005 – 17 chemin Millington;
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2019-08-154)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019** (155)

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2019 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**OFFRE DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE À JOUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE** (156)

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin prévoit une séance de consultation publique le 7 septembre prochain pour lancer le processus de mise à jour de sa planification stratégique;

**ATTENDU QUE** la municipalité requiert les services d'un spécialiste pour préparer et animer la séance;

**ATTENDU** l'offre de service de M<sup>me</sup> Lucie Hébert, consultante, déposée le 19 juillet dernier pour un nombre d'heures approximatif de 29 heures aux taux horaire de 85 \$;

**ATTENDU QUE** seules les heures travaillées seront facturées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin accepte l'offre de service de M<sup>me</sup> Lucie Hébert au taux horaire de 85 \$, pour un nombre d'heures approximatif de 29 heures, plus frais de déplacement au taux de 0,45 \$ du km pour un budget approximatif de 2,566 \$ pour les heures travaillées seulement.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE COMMANDITE D'UN ÉVÉNEMENT FAMILIAL VISANT À AMASSER DES FONDS POUR LE FINANCEMENT D'UNE CLASSE VERTE** (157)

**ATTENDU QUE** l'école primaire Princess Elizabeth tiendra un barbecue familial le 28 septembre prochain dans le cadre d'une levée de fonds visant à financer un pavillon de jardin où seront tenues des classes vertes;

**ATTENDU QUE** l'école sollicite une commandite de 250 \$ pour la tenue de son activité;

**ATTENDU QUE** plusieurs jeunes d'Austin fréquentent l'école;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin fasse un don de 250 \$ à l'école Princess Elizabeth en guise de commandite d'un barbecue familial.

**ADOPTÉE**

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,  
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (158)

**Comptes payés après le 2 juillet**

<b>Salaires au net du 2019-07-03</b> (pompiers juin compris)	<b>17 656,70</b>
<b>Salaires au net du 2019-07-10</b>	<b>9 155,82</b>
<b>Salaires au net du 2019-07-17</b>	<b>11 969,60</b>
<b>Salaires au net du 2019-07-24</b>	<b>9 853,83</b>
<b>Salaires au net du 2019-07-31</b>	<b>12 448,36</b>
<b>Ministre du Revenu</b> (juillet)	<b>23 819,76</b>
<b>Receveur général</b> (juillet)	<b>9 504,54</b>
<b>Ministre du Revenu du Québec</b> (ajustement TPS/TVQ)	<b>170,79</b>
<b>Bell Canada</b> (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	<b>767,79</b>
<b>Bell Mobilité</b>	<b>213,59</b>
<b>Hydro-Québec</b> (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	<b>2 225,84</b>
<b>Xerox</b> (location d'équipement et copies)	<b>227,48</b>
<b>Petite caisse</b> (dépenses PFA, écocentre, entretien bâtiments, etc.)	<b>310,20</b>
<b>Fonds d'information</b> (avis de mutations)	<b>40,00</b>
<b>PitneyWorks</b> (rechargement timbreuse)	<b>13,00</b>
<b>La Capitale Assurances</b> (assurance groupe)	<b>4 572,45</b>
<b>FarWeb IT</b> (frais mensuel et services techniques)	<b>547,44</b>
<b>RAPPEL</b> (diagnostic du bassin versant Baie Greene)	<b>3 048,27</b>
<b>CIBC Visa</b> (hôtel de ville, camions, caserne, formation, outils, voirie, PFA)	<b>3 159,42</b>
<b>Carte Rona</b> (collets ponceau, asphalte froid et poussière pour parc)	<b>868,40</b>
<b>Sans Cravate</b> (parcours des droits de l'enfant)	<b>2 582,34</b>
<b>Denise Breton</b> (prix reconnaissance patrimoine)	<b>225,00</b>
<b>Forêts Nunatak</b> (chemises camp 911)	<b>236,85</b>
<b>Claire Bertrand</b> (achats comité PFA)	<b>134,57</b>
<b>Suzanne Lagacé</b> (contribution Circuit des Arts)	<b>100,00</b>
<b>Catherine Benoit</b> (contribution Circuit des Arts)	<b>100,00</b>
<b>Claire Gagnon</b> (achats comité culturel)	<b>292,01</b>
<b>Buffet Frédéric</b> (dépôt méchoui Austin en fête)	<b>1 200,00</b>
<b>Remboursements bibliothèque et sports</b>	<b>671,00</b>
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	<b>286,82</b>
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	<b>3 775,19</b>
<b>Remboursement de taxes</b> (taxes trop payés)	<b>615,45</b>
<b>Total payé au 5 août 2019</b>	<b>120 621,72 \$</b>

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Câble-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	<b>68,93</b>
<b>Purolator</b> (livraison)	<b>102,60</b>
<b>Reflet du Lac</b> (avis publique)	<b>188,33</b>
<b>Société Mutuelle de Prévention inc</b> (gestion dossiers CSST)	<b>1 209,50</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (équil/maintien d'inventaire + quote-part)	<b>91 806,50</b>
<b>Ville de Magog</b> (frais cour municipal)	<b>183,96</b>

Mégaburo (fournitures et papeterie)	218,11
GDE Xerox (copies)	20,25
BFL Canada risques & ass. inc (couverture cyber risques)	631,23
FarWeb IT (frais mensuel et services techniques)	547,44
Cain Lamarre (frais juridiques)	3 406,43
Marché Austin (épicerie, divers)	38,77
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Régie de Police de Memphrémagog (août)	55 158,91
Recyclage Certi Autos/Métaux (véhicules camp 911)	344,93
Napa Magog (entretien casernes et camions)	243,50
Formation Savie inc (formation premiers répondants)	1 461,91
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	1 517,32
AGC Serrurier (poignée caserne, barre panique hôtel de ville)	756,47
<b>TRANSPORT</b>	
Excavation Stanley Mierzwinski (voirie d'été, divers)	4 793,59
Robert St-Pierre (coupe d'arbres)	1 701,63
Groupe Signalisation de l'Estrie (plaque de rue)	59,68
SOS Castors (service chemin Duval, du Hameau)	152,00
Les Entreprises ALJER inc (ponceau Domaine Mont Orford)	3 575,74
Englobe corp (services génie & analyse granulométrique)	5 706,19
Exc Richard Bouthillette (nettoyage bermes et fossés)	10 667,39
Pavage Orford (travaux de rapiéçages)	7 358,40
Entreprises Ghislain Lafaille (débroussaillage)	5 139,38
Campbell Scientific (frais de location - station météorologique)	787,50
Ecce Terra (plan et description technique - chemin North)	1 845,35
Puits Bernier (obturation de puits dans chemin Ruisseau-Scott)	1 760,27
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
Groupe Environex (analyses d'eau)	29,89
Groupe Degrandpré (réparation lampes UV)	1 200,10
Solutions Ecofit (pommes de douche, sensibilisation économie d'eau)	689,85
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
9369-2440 Québec inc (soumission projet cuisine collective)	195,46
Les Sentiers de l'Estrie (visite - Parcours des droits des enfants)	185,00
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
CAMF (formation participatif)	172,46
Action Memphré Ouest (quote-part 2019)	2 357,50
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
CRM (bulletins, dépliants Austin en fête, registre bacs)	2 908,87
Lettrage Daniel Fontaine (chiffres Austin en fête)	68,99
Comma Imagination (bulletin, avis divers, infographie diverses)	1 185,32
Conseil de la Culture de l'Estrie (cotisation)	45,00
Avizo (chantier, analyse, mise en plan - parc)	23 684,85
Location Langlois (location équipement pour borne réparation)	68,92
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
Communication Plus (travaux tour de communications nord)	11 945,71
Carrières St-Dominique (travaux tour de communications nord)	918,06
9164-8584 Québec Inc (travaux tour de communications nord)	7 592,28
AddEnergie (borne de recharge Route 112)	4 338,59
Acier Jean Hébert inc (borne de réparation de vélos Route 112)	2 604,19
<b>CONTRATS</b>	
Lee Fancy (conciergerie)	981,76
Jennifer Gaudreau (remplacement concierge)	155,00
Guy Martineau (gazon, entretien paysager, ponceau, plateforme ciment)	6 706,18
Enviro5 (fosses septiques)	21 308,23
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	19 574,44
<b>total au 5 août 2019</b>	<b>310 368,86</b>

**Total à payer au 5 août 2019 310 368,86 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **120 621,72 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 5 août 2019 au montant de **310 368,86 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 AOÛT 2019**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 5 août 2019.

\* \* \*

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

#### **REMERCIEMENTS AUX POMPIERS POUR LA TENUE DU CAMP 9-1-1 (159)**

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie de la municipalité fête son 40<sup>e</sup> anniversaire cette année;

**ATTENDU QUE** pour souligner cette anniversaire, le Service a tenu du 22 au 26 juillet, un camp de jour pour les jeunes de 13 à 17 ans afin de promouvoir l'importance des différents services d'urgences locaux et d'encourager la relève;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil remercie le directeur du Service de sécurité incendie, Paul Robitaille, et le pompier Stephen Nicholson, pour l'organisation du Camp 9-1-1, ainsi que la Régie de police Memphrémagog et la Coopérative des travailleurs d'ambulances de l'Estrie pour leur participation essentielle à la tenue du camp.

**ADOPTÉE**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES IMMEUBLES MUNICIPAUX - HIVER 2019-2020** (160)

**ATTENDU QUE** Paysagement L'Unick offre à nouveau ses services de déneigement des immeubles municipaux et dépose une offre de service comportant une augmentation des coûts de 12 % pour l'hiver 2019-2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à Paysagement L'Unick le contrat de déneigement selon les dispositions suivantes :

1. le stationnement de l'hôtel de ville, l'entrée du garage, la caserne des pompiers, le chalet des sports, les deux terre-pleins et le stationnement à l'intersection des chemins Millington et Nicholas-Austin (jusque devant l'église) au montant de **2 155 \$**, taxes en sus;
2. la rémunération au taux horaire de 75 \$ pour l'utilisation d'un tracteur équipé d'une pelle et d'une souffleuse pour l'élimination des bancs de neige à la demande de la municipalité;

sous réserve de la signature du contrat ci-joint, dont les modalités et conditions sont identiques à celles en vigueur pour l'hiver 2018-2019.

**ADOPTÉE**

**DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE ET DE LA STATION DE COMMUNICATION À L'EX-CENTRE BUTTERS ET DE TROIS BORNES SÈCHES - HIVER 2019-2020** (161)

**ATTENDU QUE** Paysagement L'Unick offre à nouveau ses services pour l'hiver 2019-2020, comportant une augmentation des coûts de 6 % pour le déneigement de l'entrée de l'ex-Centre Butters et de la station de communication au montant de **1 350 \$**, taxes en sus, et pour les trois bornes sèches et leur valve situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington, au montant de **375 \$**, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder le contrat de déneigement à Paysagement L'Unick pour un montant total de 1 725 \$, taxes en sus, pour déneiger les deux voies d'accès de l'ex-Centre Butters et la voie menant à la station de communication, ainsi que les trois bornes sèches (valves comprises) situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington, sous réserve de la signature du contrat ci-joint.

**ADOPTÉE**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LA CASERNE NORD - HIVER 2019-2020** (162)

**ATTENDU QUE** M. Martin Thibodeau offre à nouveau ses services comportant une augmentation des coûts de 5 % pour le déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord pour l'hiver 2019-2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I.Couture  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Martin Thibodeau le contrat pour le déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord, épandage du sable compris lorsque les conditions l'exigent, pour un montant de 710 \$, taxes en sus, sous réserve de la signature du contrat joint à la présente résolution et dont les modalités et conditions sont similaires à celles de 2018-2019.

**ADOPTÉE**

**DÉNEIGEMENT DES BORNES SÈCHES, DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET  
DU STATIONNEMENT DU PARC CHAGNON-SHONYO, HIVER 2019-2020** (163)

**ATTENDU QUE** M. Martin Thibodeau offre à nouveau ses services comportant une augmentation des coûts de 5 % pour le déneigement des bornes sèches, des glissières de sécurité et du stationnement sur la Route 112 pour l'hiver 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le coût du déneigement de chacune des bornes sèches (valves comprises) est tel qu'indiqué ci-dessous :

Ch. North (Lac Malaga)	270 \$
Ch. North (Lac Gilbert)	290 \$
Ch. North (Shuttleworth)	290 \$
Route 112 (Lac Orford)	290 \$
Rue des Liserons (Domaine Mont-Orford)	270 \$
Ch. Meunier (Domaine Hauteurs d'Austin)	290 \$
	<b>1 700 \$</b>

et les prix pour les autres éléments du contrat comportant l'augmentation de 5 % des coûts sont les suivants :

Glissière de sécurité située sur le chemin North, devant le lac Gilbert	380 \$
Glissière de sécurité située à l'intersection du chemin North et de la Route 112	500 \$
Stationnement du parc Chagnon-Shonyo	2 640 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU :**

1. d'accorder le contrat à M. Martin Thibodeau au montant de **1 700 \$**, taxes en sus, pour le déneigement de six bornes sèches et de leur valve, situées sur le chemin du Lac Malaga, la Route 112 au Lac Orford, sur le chemin North au lac Gilbert, à l'intersection des chemin North et Shuttleworth, dans le Domaine du Mont-Orford et dans le Domaine les Hauteurs d'Austin, sur le chemin Millington, le chemin des Cerfs et sur le chemin Nicholas-Austin;
2. d'accorder le contrat à M. Martin Thibodeau pour le déneigement de la glissière de sécurité située sur le chemin North devant le lac Gilbert au montant de **380 \$**, taxes en sus, de la glissière de sécurité à l'intersection du chemin North et de la Route 112 au montant de **500 \$**, taxes en sus; et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo, au montant de **2 640 \$**, taxes en sus, ce qui représente un montant total **5 220 \$**, taxes en sus;

sous réserve de la signature du contrat ci-joint, dont les modalités et conditions sont identiques à celles en vigueur pour l'hiver 2018-2019.

**ADOPTÉE**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS BISHOP, BRYANT'S LANDING, STATIONNEMENT ET QUAI COMPRIS, PATTERSON, AIRE DE VIRAGE COMPRISE, ET DUFRESNE POUR L'HIVER 2019-2020** (164)

**ATTENDU QUE** M. Philip Stone offre à nouveau ses services de déneigement comportant une augmentation des coûts de 5 % pour l'hiver 2019-2020 au montant de **18 246,97 \$, taxes en sus;**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

d'accorder à M. Philip Stone le contrat de déneigement pour l'hiver 2019-2020 des chemins Bishop, Bryant's Landing, stationnement et quai compris, Patterson, aire de virage comprise, ainsi que le chemin Dufresne, pour un montant de **14 072,44 \$** et de **4 174,53 \$** respectivement, ce qui représente un total de **18 246,97 \$, taxes en sus,** sous réserve de la signature du contrat joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Le conseiller J.-C. Duff s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES** (165)

**ATTENDU** que la municipalité d'Austin doit faire remplacer un ponceau d'un diamètre de 450 mm sur la rue du Lac-des-Sittelles;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Avizo Experts-conseils pour la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres, et pour les services d'assistance technique durant la construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin accepte l'offre de service déposée par Avizo Experts-conseils le 17 juillet 2019, au montant forfaitaire de 6 350 \$ pour la préparation des plans et devis et de l'appel d'offres, et au montant budgétaire de 1 500 \$ pour l'assistance technique durant la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS NORTH ET MILLINGTON** (166)

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé le 3 juillet 2019 pour des travaux de pavage sur un tronçon d'environ 2,8 km sur les chemins North et Millington;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Prix (taxes comprises)</b>
Eurovia Québec Construction inc.	867 201,82 \$
Pavages Maska inc.	895 269,95 \$
Sintra inc. – Région Estrie	1 090 422,90 \$

**ATTENDU QUE** les prix susmentionnés comprennent des travaux de rapiéçage en option;



## EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

## ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour les travaux de pavage sur les chemins North et Millington soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Eurovia Québec Construction inc.**, au montant de **867 201,82 \$**, taxes comprises, et incluant les travaux de rapiéçage soumissionnés en option;
3. la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité d'Austin, le contrat pour la réalisation des travaux de pavage sur les chemins North et Millington;
4. les argents pour acquitter le coût des travaux proviennent du poste du surplus accumulé de la municipalité.

## ADOPTÉE

### **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST** (167)

**ATTENDU QUE** des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

**ATTENDU QUE** ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

**ATTENDU QUE** de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

**ATTENDU QUE** *la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé.*

**ATTENDU QUE** des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ;

**ATTENDU QUE** les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

**ATTENDU QUE** les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

**ATTENDU QUE** des travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

**ATTENDU QUE** les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dû à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

**ATTENDU QUE** les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

**ATTENDU QUE** l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

**ATTENDU QUE** dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

**ATTENDU QUE** les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé *Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques*;

**ATTENDU QUE** l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

**ATTENDU QUE** le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

**ATTENDU QUE** dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité d'Austin appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;
2. la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;
3. la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;
4. l'article 5, 2) du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* puisse être invoqué pour exempter les municipalités;
5. la résolution soit envoyée au MAMH, au MELCC et au député provincial Gilles Bélanger.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-07-0005 – 17 CHEMIN MILLINGTON (168)**

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-06-0003 pour la construction d'une galerie attenante à la maison;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-3 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** les travaux respectent les critères prévus au règlement et n'entraînent aucune incidence visuelle importante sur le voisinage immédiat;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

vu l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-07-0005 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (169)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 20h20

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Anne-Marie Ménard**  
**Secrétaire-trésorière**